



Téléphone : 04 72 24 48 00

Télécopie : 04 72 24 48 19

Nos réf. : RA/BR - 1 B 3

P. J. Ann. : CR M. BUONO (19°)

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008 A 18 H EN Mairie**

-----

**PRESENTS** : Mmes, MM. RIOULT, CORNACCHIA, CINO, BUONO, SIGONNEY, CANIN, CARBAIN, BALSAMO, FABRE, COMBIER, SURLES, BOUVIER (en partie), COSTANZA, BENFIFI, COMBALUZIER, GUDET (sauf au début), TREBUCHON, SAIBI, CHINCHILLA Gérard, VERMARE, CHINCHILLA Agnès, SANFILIPPO

**ABSENTS EXCUSES** : - M. BOUVIER (jusqu'à son arrivée), procuration à M. COMBIER  
- Mme BELKACEM, procuration à Mme COSTANZA  
- Mme BAUDOUIN, procuration à Mme SIGONNEY  
- Mme TABONE, procuration à M. SURLES  
- M. GUDET (jusqu'à son arrivée), procuration à M. BUONO  
- Mme MEHENNI, procuration à Mme TREBUCHON  
- Mme DESROIS, procuration à Mme CINO

**DATE DE CONVOCATION** : 14 mai 2008



M. RIOULT, Maire, ouvre la séance et accueille les personnes présentes. Il fait l'appel des présents et informe des procurations qui lui ont été transmises.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle TRÉBUCHON est désignée comme secrétaire de séance. Elle peut être aidée à cette tâche par M. ALOY, Directeur Général des Services.

### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Le compte-rendu principal du Conseil Municipal du 10 avril 2008 est adopté sans observation. Après une observation de M. RIOULT, le compte-rendu complémentaire est également adopté.

-----

Pour l'examen des deux premiers points de l'ordre du jour et conformément à la réglementation en vigueur, M. RIOULT, Maire, quitte la séance et laisse la présidence à M. BALSAMO, adjoint.

**1°) FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET GENERAL – PRESENTATION : M. BALSAMO**

Les données du compte administratif 2007 ont déjà été présentées lors de l'examen du Budget Primitif 2008. Le C.A. 2007 a également fait l'objet d'une présentation lors de la Commission des Finances du 28 mai 2008 où l'ensemble des conseillers municipaux est invité.

En investissement, le compte administratif 2007 a principalement été marqué par le règlement de la fin des travaux de la nouvelle Poste (246 000 €) ainsi que par celui du Pôle Petite Enfance (132 000 €). D'autre part, un important acompte de 400 000 € a été versé à la SERL pour les opérations d'acquisition et d'aménagement de la ZAC du quartier de la Gare.

En voirie, apparaissent principalement les travaux d'aménagement de l'avenue François Mitterrand vers la Poste (192 000 €).

Pour financer ces dépenses d'investissement, la commune a emprunté 800 000 € mais elle a remboursé, en part capital, 898 000 € d'emprunts.

La balance générale du compte administratif 2007 s'établit donc de la façon suivante :

<b>Section de FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	5 880 009,29 €
RECETTES	6 707 994,20 €
Excédent/Exercice	827 984,91 €
Excédent Reporté	466 474,86 €
Excédent/Clôture	1 334 382,85 €
<b>Section d'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	2 986 168,27 €
RECETTES	2 829 782,95 €
Déficit Exercice	- 156 385,32 €
Déficit Reporté	- 796 469,22 €
Déficit/Clôture	- 992 777,62 €
<b>Section d'INVESTISSEMENT - Restes à réaliser</b>	
Crédits repris au cours de l'exercice 2008 pour les opérations d'Inv. en cours de réalisation	
DEPENSES	352 228,38 €
RECETTES	883 540,00 €
Excédent	531 311,62 €
<b>Déficit réel/Clôture</b>	<b>- 461 466,00 €</b>
tenant compte des RAR	
<b>T O T A L</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>8 866 177,56 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>9 537 777,15 €</b>
<b>EXCEDENTGLOBAL/EXERCICE</b>	<b>671 599,59 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL REPORTE</b>	<b>- 329 994,36 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CLOTURE</b>	<b>872 916,85 €</b>

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce Compte Administratif 2007 en l'absence du Maire de la commune puisque sa gestion doit être validée à cette occasion.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**2°) FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 – BUDGET EAU – PRESENTATION : M.BALSAMO**

De même que pour le Budget Général, le Maire de la commune est absent de la discussion sur le compte administratif du Budget Eau.

Comme le compte administratif du Budget Général, le compte administratif du budget Eau a été présenté aux élus à l'occasion du vote du Budget Primitif 2008. D'autre part, il a été soumis à l'examen préalable de la Commission des Finances du 28 mai 2008.

En investissement, l'année 2007 a été marquée par un très important programme de travaux à Chatanay, chemin des Roches et rue du Champ du Roy. L'ensemble des travaux réalisés s'établit presque à 500 000 €. Pourtant aucune somme n'a été empruntée du fait d'un excédent très important sur l'année précédente (2006).

En définitive, la balance générale du compte administratif 2007 du budget Eau se présente de la manière suivante :

**Section d'Exploitation**

Total Dépenses	191 786,79€
Total Recettes	288 082,38€
Excédent/Exercice	96 295,59€
Excédent reporté	157 522,93€
Excédent/Clôture	253 818,52€
Total Dépenses	676 410,56€
Total Recettes	307 656,45€
Déficit/Exercice	- 368 754,11€
Excédent reporté	269 183,89€
Déficit/Clôture	- 119 517,83€

**Section d'INVESTISSEMENT - Restes à réaliser**

Crédits repris au cours de l'ex. 2008 pour les opérations d'inv. En cours de réalisation

DEPENSES	65 897,71€
RECETTES	0,00€
déficit	- 65 897,71€

**Déficit réel/Clôture**

tenant compte des RAR - 185 415,54 €

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>868 197,35€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>595 738,83€</b>
<b>Déficit global/Exercice</b>	<b>- 272 458,52€</b>
<b>Excédent global Reporté</b>	<b>426 706,82€</b>
<b>Excédent global Clôture</b>	<b>68 402,98€</b>

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

Après ces deux votes, M. RIOULT est appelé à réintégrer l'assemblée. Le résultat du vote lui est donné par M. BALSAMO et M. RIOULT, à cette occasion, exprime des remerciements et donne quelques commentaires sur ces documents.

\* \* \*

*Préalablement à l'examen de la question suivante, M. Rodolphe GUDET arrive en séance. Sa procuration à M. BUONO cesse donc immédiatement.*

\* \* \*

### **3°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2007 – BUDGET GENERAL - PRESENTATION : M. BALSAMO**

Alors que l'approbation du compte administratif sanctionne la gestion par le Maire des sommes qui lui ont été allouées par l'autorisation du Conseil Municipal, les comptes du receveur municipal doivent être en conformité avec ceux du Maire, le receveur ne faisant qu'appliquer les décisions comptables prises par le Maire qui est l'ordonnateur de la dépense.

Toutefois, ces comptes étant en conformité avec ceux de la commune, il est demandé à l'assemblée d'approuver formellement le Compte de Gestion du receveur pour le Budget Général sur l'année 2007. Le document correspondant, qui est très épais, est consultable au service comptabilité communal.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT donne quelques explications complémentaires. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

### **4°) FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – ANNEE 2007 – BUDGET EAU – PRESENTATION : M. BALSAMO**

De la même manière, le Compte de Gestion du receveur municipal pour le budget Eau de l'année 2007 doit être approuvé par l'assemblée. Il correspond au compte administratif communal.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

### **5°) FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2007 – BUDGET GENERAL – PRESENTATION : M. BALSAMO**

Pour permettre l'intégration des résultats de l'année 2007 sur le budget 2008, il est important, préalablement, de prendre une délibération qui couvre le déficit de la section d'investissement par la partie correspondante de l'excédent de fonctionnement. Un projet de délibération a été joint à la note de synthèse qu'il est demandé à l'assemblée d'approuver.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

### **6°) FINANCES – AFFECTATION DES RESULTATS 2007 – BUDGET EAU – PRESENTATION : M. BALSAMO**

De la même façon que pour le Budget Général, il est nécessaire, pour disposer de l'excédent final constaté sur l'année 2007, de couvrir précédemment le déficit d'investissement par la partie équivalente de l'excédent de la section d'exploitation. Le projet de délibération correspondante a été joint à la note de synthèse : il est demandé à l'assemblée de l'approuver.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

\* \*

*Après l'examen de cette question, M. Christophe BOUVIER arrive en séance. Sa procuration à M. COMBIER cesse donc immédiatement.*

\* \*

**7°) FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET GENERAL 2008 –  
PRESENTATION : M. BALSAMO**

La Décision Modificative n° 1 du Budget Général permet d'utiliser l'excédent de fonctionnement de l'année 2007 qui s'élève à environ 873 000 €. D'autre part, le Décision Modificative n°1 enregistre tous les reports, en recettes comme en dépenses d'investissement, issus des restes à réaliser.

La plus grande partie de cet excédent de fonctionnement de 873 000 € soit près de 866 000 € est affectée en investissement principalement aux opérations suivantes qui bénéficient aussi de compléments de subventions :

- 100 000 € pour les travaux de réaménagement du Centre Social ;
- 250 000 € pour les travaux d'aménagement du Restaurant Scolaire ;
- 100 000 € sur les travaux de sécurité de l'avenue François Mitterrand, R.D. 36 ;
- 100 000 € pour l'aménagement de Jardins Partagés aux Barbières.

En outre, la masse à emprunter est diminuée de 200 000 € ( 1 000 000 d'Euros au lieu de 1 200 000 Euros).

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver cette Décision Modificative n° 1 dont le détail a été présenté lors de la Commission des Finances du 28 mai 2008 et qui a été jointe à la note de synthèse . Compte tenu de l'affectation des résultats, elle s'élève donc à 872 916 € en section de fonctionnement et à 2039722 € en section d'investissement soit un total fonctionnement + investissement de 2 912 638 €.

Après une remarque de M. RIOULT, aucune question n'ayant été posée ni aucune autre remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

**8°) FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET EAU 2008 – PRESENTATION :  
M. BALSAMO**

De la même façon que la Décision Modificative n°1 du Budget Général, la Décision Modificative n°1 du budget Eau 2008 a été soumise à l'examen de la Commission des Finances du 28 mai 2008. Elle a également été jointe à la note de synthèse.

L'excédent final 2007 du Compte Administratif, soit 68 402 €, sert, pour la plus grande partie, à ramener la masse à emprunter prévue lors du vote du Budget Primitif de 560 000 € à 500 000 €. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ce document.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 CONTRE.

**9°) TRAVAUX – ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU  
PROGRAMME 2008 A L'ENTREPRISE E.H.T.P. – PRESENTATION : M. CORNACCHIA**

Le programme des travaux de renforcement du réseau d'eau potable a été approuvé lors du Conseil Municipal du 13 février 2008. A la suite de cette approbation, un appel d'offres ouvert a été organisé avec le concours technique du bureau d'études I.C.D.E.E. L'estimation H.T. du projet s'établissait à 347 633,04 €. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 21 avril 2008 pour l'ouverture des plis. Sept entreprises ou groupements d'entreprises ont remis une offre, 20 sociétés ayant retiré des dossiers.

Toutes les entreprises ayant soumissionné ont été admises suite à l'ouverture de la première enveloppe. A la suite de l'ouverture de la deuxième enveloppe, il a été constaté que l'entreprise E.H.T.P. à Saint-Priest

proposait l'offre la moins disante à 309 144,84 € HT. inférieure de 11 % environ à l'estimation. Lors de la deuxième Commission d'Appel d'Offres qui a eu lieu le lundi 5 mai, le bureau d'études I.C.D.E.E. a présenté son rapport d'analyse des offres. Celui-ci fait apparaître que l'entreprise E.H.T.P. moins disante est également mieux disante sur la base des critères définis dans le règlement de la consultation. De ce fait, la Commission d'Appel d'Offres a retenu à l'unanimité l'entreprise E.H.T.P. Il est proposé à l'assemblée de confirmer la décision de la Commission d'Appel d'Offres et d'approuver le marché correspondant avec l'entreprise E.H.T.P. pour le montant indiqué soit 309 144,84 € H.T.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

#### **10°) TRAVAUX – INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA DERNIERE TRANCHE DES LOCAUX COMMERCIAUX AU REZ-DE-CHAUSSEE DES IMMEUBLES OPAC, PLACE JOSEPH DOMEYNE – PRESENTATION : M. CORNACCHIA**

Lors du précédent Conseil Municipal du 10 avril dernier, les conditions d'aménagement du dernier local commercial disponible au Centre Commercial du Château, place Joseph Domeyne, ont été approuvées par l'assemblée. Il était, à cet égard, indiqué que l'estimation concernant le coût d'aménagement de ces locaux s'établissait à 32 074,90 € H.T. d'après les estimations établies par le Cabinet ASUR, Architecte de l'opération. Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics, une consultation d'entreprises a eu lieu sur la base de cette estimation. Plus globalement, les propositions moins disantes relatives à l'aménagement de ces locaux s'élèvent provisoirement à 30 216,60 €, options comprises. Une nouvelle consultation est en cours pour le lot n° 4, l'estimation ayant été dépassée. Une copie du rapport provisoire d'analyse des offres a été transmise aux élus disposant d'un casier. Le Conseil Municipal du 10 avril ayant autorisé le Maire de la commune à signer les marchés avec les entreprises moins ou mieux disantes, au terme de la consultation, le résultat de celle-ci est transmis, à titre d'information, à l'assemblée. Ce résultat est donc susceptible d'évoluer compte tenu de la dernière consultation en cours.

M. CORNACCHIA précise qu'à la suite d'une nouvelle consultation sur le lot n° 4 – Electricité, qui s'était révélé infructueux lors de la première ouverture des plis, une entreprise moins-disante a été retenue. Le montant global définitif des travaux s'établit à 29 093,60 € HT.

A la suite de cette présentation, M. RIOULT répond à une question de M. SANFILIPPO.

#### **11°) TRAVAUX – PROJET DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU CARREFOUR DE LA RUE DU 8 MAI ET DE L'AVENUE FREDERIC MISTRAL – APPROBATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LE BUREAU D'ETUDES 3D INGENIERIE – PRESENTATION : M. CORNACCHIA.**

Par délibération en date du 30 janvier 2002, le Conseil Municipal avait approuvé un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études 3D Ingénierie portant sur la totalité du projet d'aménagement de la rue du 8 mai afin de la rendre à double sens et d'y transférer le trafic de la R.D.36 qui, dans le sens de la descente, passe rue Aristide Briand et Avenue de la Gare. Depuis cette date, le dossier a évolué puisque la maîtrise d'ouvrage de cette opération, du fait du transfert de la compétence « Voirie » à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois échappe maintenant à la commune. Les travaux doivent donc être principalement réalisés par la C.A.P.V. en liaison avec le Conseil Général de l'Isère. Pour sa part, la commune de CHASSE-SUR-RHONE n'assurera la maîtrise d'ouvrage en direct que de la partie « éclairage public ». Celle-ci, compte tenu des travaux de reprise d'éclairage public qui doivent être accomplis sur l'avenue Frédéric Mistral, est estimée à un montant H.T. de 97 310 €. Vingt-deux nouveaux candélabres doivent être implantés dans cette opération et raccordés par fourreaux. D'autre part, deux candélabres existants doivent être repris à cette occasion. En fonction de ces éléments, le bureau d'études 3D Ingénierie a été à nouveau sollicité du fait de ses compétences et du fait qu'il avait participé préalablement au premier projet. Compte tenu de l'estimation des travaux et d'un taux de rémunération de 6 %, son forfait de rémunération s'établirait à 5 838,60 € H.T. soit 6 982,97 € T.T.C.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver ce contrat de maîtrise d'œuvre dont une copie a été transmise aux élus disposant d'un casier, et d'autoriser le Maire de la commune à le signer.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

### **12°) URBANISME – MISE EN PLACE D'UN P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME) – PRESENTATION : M. COMBIER**

Lors du Conseil Municipal du 13 février 2008, la modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols a été approuvée. Cette modification portait principalement sur le classement du secteur de Moleye en zone naturelle NDa permettant le transfert des équipements sportifs situés actuellement aux Escallières. D'autre part, lors du Conseil Municipal du 24 mai 2007, l'assemblée communale a décidé de prescrire la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour l'extension de la zone d'activités commerciales de CHASSE-SUD sur les terrains actuellement à usage sportif des Escallières. Ces deux démarches, parallèles mais néanmoins complémentaires, ne font pas obstacle à ce que la commune de CHASSE-SUR-RHONE se lance dans la mise en place d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme). La mise en place de ce P.L.U. à la place du Plan d'Occupation des Sols existant répond en effet à plusieurs objectifs :

- **Un objectif pratique** . Du fait de la multiplication des annulations du Plan d'Occupation des Sols communal mais aussi des modifications et des révisions simplifiées qui ont été apportées, il devient de plus en plus difficile d'avoir des documents à jour et complets. La réalisation d'un P.L.U. s'inscrit donc dans une procédure de simplification et d'actualisation du Plan d'Occupation des Sols actuel.
- **Un souci de cohérence urbanistique**. D'une façon générale, la Mairie, en matière d'urbanisme, en liaison avec le Cabinet DUO (M. GIACOMETTI) s'oblige à une pensée globale d'aménagement de la commune. Toutefois, il semble nécessaire que cette pensée globale puisse s'exprimer au travers d'un P.L.U. même si les enjeux sont, d'ores et déjà, identifiés : par exemple, les opérations comme la rénovation du quartier de la Gare, la rénovation du Centre-Village, l'urbanisation modérée des hauteurs, et le transfert des équipements sportifs à Moleye avec son corollaire, le développement de la zone commerciale de Chasse-Sud.

D'une façon générale, la mise en place du P.L.U. permettrait de rendre plus compte d'une stratégie à long terme de la commune au niveau urbanistique, de ses orientations d'aménagement et d'une orientation environnementale alors que le Plan d'Occupation des Sols actuel n'exprime qu'une vision statique de l'aménagement de la commune. Le P.L.U., en plus du rapport de présentation et d'un règlement ainsi que de plans dont celui de zonage, se compose également d'un P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce document, d'une dizaine de pages environ, est le préalable à la mise en place du véritable Plan Local d'Urbanisme. Il fixe les grandes orientations d'urbanisme choisies par la Municipalité et donc sa stratégie politique. Il s'agit d'un document court et resserré basé sur un diagnostic qui doit nécessairement respecter les principes d'équilibre et de mixité, et dont les principes doivent être en concordance avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en cours d'élaboration.

La mise en place d'un P.L.U. pourra être explicité lors d'une prochaine réunion de la Commission d'urbanisme. Elle devrait prendre à peu près trois ans. Il est cependant souhaitable qu'une délibération lançant la concertation sur ce P.L.U. puisse être prise dès à présent. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le projet de délibération joint en annexe de la note de synthèse ouvrant cette concertation sur la mise en place d'un P.L.U.

A la suite de cette présentation, M. SANFILIPPO pose une question à laquelle répondent MM. RIOULT et COMBIER. Puis M. COMBIER donne quelques explications complémentaires. A la fin de ce débat, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

### **13°) AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2008-2009- PRESENTATION : M. CANIN**

Les tarifs du Restaurant Scolaire pour l'année 2007 ont été approuvés lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2006. Ils ont été maintenus pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres de l'année scolaire 2007-2008.

Lors de la réunion de la Commission Scolaire du jeudi 15 mai 2008, des propositions de fixation des nouveaux tarifs du Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2008-2009 ont été adoptées. Ces tarifs, qui n'avaient donc pas été revalorisés depuis le début de l'année civile 2007, sont proposés de la façon suivante :

	Année Scolaire 2007-2008	Année Scolaire 2008-2009	Augmentation
Repas Maternelle et Primaire <b>Modifié</b> quotient jusqu'à 500 (jusqu'à 600)	1.80	1.85	3%
quotient entre 501 et 700 (de 601 à 800)	2.75	2.85	3.60%
quotient entre 701 et 1067 (de 801 à 1200)	3.70	3.85	4.05%
quotient égal ou supérieur à 1068 (à 1200)	4.10	4.25	3.70%
-			
Repas adultes autorisés	5.60	5.85	4.46%
Tarif réduit repas adultes (en dessous du plafond de ressources)	4.40	4.60	4.50%
Repas livrés	6.30	6.60	4.76%
Tarif réduit repas livrés (en dessous du plafond de ressources)	5.20	5.45	4.80%
Tarif personnes extérieures à la commune	8.00	8.40	5.00%
Tickets boissons	1.10	1.15	4.55%

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs applicables à partir de la rentrée scolaire de septembre prochain.

A la suite de cette présentation, interviennent notamment MM. SANFILIPPO, BALSAMO, CANIN et RIOULT. Puis la délibération correspondante est approuvée par 22 voix POUR et 5 abstentions.

#### **14°) AFFAIRES SCOLAIRES – CLASSES DECOUVERTE C.P. – SEJOUR A VILLARD-DE-LANS AUTOMNE 2008 – PRESENTATION : M. CANIN**

Comme chaque année, vers la fin septembre-début octobre, les classes de C.P. (Cours Préparatoire) au nombre de 3 ou de 4, partent en séjour de classes découverte (Classes Nature) à Villard-de-Lans. Ce séjour, à but pédagogique, a pour objectif de faire découvrir les richesses de la nature aux enfants qui entrent en primaire. D'autre part, ce séjour, qui les initie aussi à la vie collective, sert de « fil rouge » aux apprentissages de l'année de cours préparatoire (lecture, écriture). Depuis l'organisation de ces classes, la durée de ce séjour est fixée à 10 jours (9 jours effectifs), le départ étant fixé un jeudi et le retour un samedi. Ce temps de séjour sera raccourci à 5 jours effectifs ( 6 jours pris en compte) à partir de cette année du fait du projet pédagogique des enseignants. En effet, alors que précédemment, les élèves alternaient classe et activités découverte, le séjour, plus ramassé, sera exclusivement consacré aux activités découverte..

Il est demandé à l'assemblée d'approuver la convention d'organisation de ce séjour qui aura lieu au chalet « Le Vercors » géré par la ligue de l'enseignement à Villard-de-Lans du dimanche 28 septembre au soir au samedi 4 octobre en début d'après-midi. En plus du coût du séjour proprement dit (262 € par élève), doivent être prévus également les indemnités versées aux enseignants ainsi que le transport par cars des élèves. Il est également demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à solliciter l'aide habituelle du Conseil Général de l'Isère pour ce séjour et la participation des parents selon le quotient familial.

La Commission Scolaire du 15 mai dernier a validé ce dossier.

A la suite de cette présentation, M. CANIN donne quelques explications complémentaires. Puis, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**15°) AFFAIRES SCOLAIRES – TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2008-2009 – PRESENTATION : M. CANIN**

Par délibération du 14 juin 2005, le Conseil Municipal a fixé les tarifs pour les transports scolaires pour l'année scolaire 2005-2006. Ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis. En effet, la Mairie est chargée par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois de l'organisation des transports scolaires pour les enfants de maternelle et de primaire. Le coût annuel de cette prestation payée aux Cars FAURE est de 89 737 €. En recettes, la commune bénéficie d'une aide de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois d'un montant de 57 153€. D'autre part, il est demandé une participation aux parents pour ce service qui, selon la nature de l'abonnement (deux trajets ou quatre trajets par jour) et le nombre d'enfants était fixée annuellement de la façon suivante :

- 100 € pour 4 trajets possibles par jour, pour le premier enfant de la famille.
- Un demi-tarif de 50 € pour les enfants suivants d'une même famille.

En 2007, le montant global de la participation des parents s'est élevé à 18 640 €.

La Commission Scolaire qui s'est réunie le jeudi 15 mai 2008, propose le maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2008-2009, du fait de la suppression du service du samedi matin qui engendre des économies pour la commune.

A la suite de cette présentation, M. CANIN donne quelques explications complémentaires. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**16°) AFFAIRES SCOLAIRES – SUBVENTIONS ANNUELLES AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2008-2009 – PRESENTATION : M.CANIN**

La Commission Scolaire du 15 mai a examiné le montant des crédits à allouer par élève aux classes maternelles et primaires. Ces crédits de fournitures scolaires servent à l'achat de livres et de matériels divers, les factures étant réglées directement par la commune selon des crédits ouverts à chaque classe en fonction du nombre d'élèves. Une dotation complémentaire est attribuée à chaque école dans un but pédagogique, là encore, en fonction de l'importance des effectifs de ces écoles. Dans ce cas, les crédits sont attribués sous forme de subventions aux coopératives scolaires de ces écoles. Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- Coopérative scolaire de l'Ecole Elémentaire Pierre Bouchard :	1 816 €
- Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle des Georgellières :	454 €
- Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle des Barbières :	232 €
- Coopérative scolaire de l'Ecole Maternelle du Château :	349 €

La dotation globale s'établirait donc à 2 851 Euros. Elle correspond aux crédits prévus au Budget Primitif communal 2008.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**17°) AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PROPRIETE DE M. PAUL GIRARDET POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE TREMBAS – PRESENTATION : M. CORNACCHIA**

Lors des travaux qui ont été accomplis pour l'accès du lotissement des « Jardins d'Oreste », situé à Trembas, et en particulier pour l'aménagement d'un rond-point, une emprise a été accomplie sur la propriété voisine, cadastrée section AK n°4. Cette emprise, sur cette parcelle d'une superficie globale de 10 975 m<sup>2</sup>, est de 206 m<sup>2</sup>. Elle a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par le Cabinet BOURGUIGNON-GIRAUD, Géomètre-expert à Vienne. Cette emprise permet aussi l'élargissement de la voie communale n°10, chemin de Trembas.

Le propriétaire concerné, M. Paul GIRARDET, demeurant à DIJON, ne s'est pas opposé à cette aménagement et la commune l'a contacté pour la régularisation de cette acquisition foncière. Un accord est intervenu pour un achat au prix de 10 € le m2, soit globalement la somme de 2 060 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition à ces conditions et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente correspondant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

#### **18°) AFFAIRES FONCIERES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'ACQUISITION DES TERRAINS A R.F.F. A LA GARE – PRESENTATION : M. CORNACCHIA**

Par délibération en date du 13 décembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC n° 216, d'une superficie de 2509 m2, en vue de l'aménagement de parkings devant la gare S.N.C.F. de Chasse dans le cadre du Programme Régional des Gares. Cette acquisition, suite aux premiers éléments qui avaient été transmis, avait été évaluée à 15 € le m2 soit une valeur globale de 37 635 €. Or, en réalité, l'avis du Service des Domaines portait sur un prix unitaire de 15,52 € soit une somme globale de 38 940 €. Il est donc demandé à l'assemblée de rectifier la délibération correspondante, d'approuver le nouveau prix de vente, et d'autoriser le Maire de la commune à signer l'acte de vente correspondant.

A la suite de cette présentation, M. SANFILIPPO émet une remarque à laquelle répond M. RIOULT. Puis la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

#### **19°) SPORTS – COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES SPORTS DU VENDREDI 4 AVRIL – PRESENTATION : M. BUONO**

Cette commission a d'abord fait le point sur les activités sportives relevant de sa compétence. Elle a également discuté des installations sportives mises à la disposition des clubs par la commune et de la gestion de ces installations. La commission s'est également interrogée sur les modalités d'attribution des subventions accordées aux clubs sportifs ainsi que sur la création éventuelle d'un Office Municipal des Sports.

Un compte-rendu détaillé en est fait par M. BUONO qui ne donne pas lieu à délibération. Ce document est joint au compte rendu du Conseil Municipal.

#### **20°) PROPOSITION DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – PRESENTATION : M. BUONO**

Par courrier en date du 27 mars 2008, la Direction Générale des Impôts, Direction des Services Fiscaux de l'Isère, a rappelé à la Mairie que l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. En conséquence, de nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement général des conseils municipaux. Cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint délégué, comprend 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants. Ces commissaires sont désignés par la Direction Générale des Impôts sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Celui-ci est donc appelé à présenter une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et de 16 noms pour les commissaires suppléants dont 2 pour les titulaires et 2 pour les suppléants doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Il est proposé, d'ores et déjà, qu'un certain nombre de personnes, membres de cette commission lors du dernier mandat, puissent être reconduites à savoir :

- Pour les contribuables domiciliés à l'extérieur de la commune : M. Gilbert BERTHON domicilié à SEYSSUEL, M. André BAUDRAND, domicilié à GIVORS, M. Paul BERTRAND domicilié à COMMUNAY.
- Pour les autres personnes contribuables domiciliées dans la commune : M. Maurice ROLLAT, Mme Monique CARBAIN, M. Raymond MICHON, Mme Jeanine BRIVES, M. Georges FOUREL, M. Louis VOCANSON, M. Ali BENFIFI, M. Gabriel BUONO, M. Robert CANIN.

La commission serait présidée soit par le Maire, M. Jean-Pierre RIOULT, soit par l'adjoint délégué au budget, M. Carmelo BALSAMO.

Le Conseil Municipal est appelé à ratifier et à compléter cette liste de manière à pouvoir présenter une liste complète de 32 noms représentative de la majorité et de l'opposition municipale.

La Commission Communale des Impôts se réunit, en général, une fois par an en matinée, en présence d'un représentant du Centre des Impôts de Vienne. Elle a pour objectif de valider les propositions faites par l'administration concernant les bases d'imposition des immeubles nouvellement construits ou réhabilités sur la commune.

La liste des personnes mentionnées est complétée (liste non exhaustive) des personnes suivantes :

- contribuables domiciliés à l'extérieur de la Commune : M. Paul LUCIDI, domicilié à TERNAY (69)  
- autres contribuables : M. Christian BUTY, Mme Nicole SIGONNEY, M. André COMBIER, M. Jules CORNACCHIA, M. Roger BOUVIER, M. Roger BOUCHARDON, M. Gérald COLCOMBET, Mme Nicole FABRE, Mme Anne VERMARE, Mme Agnès CHINCHILLA, Mme Danielle SAIBI, M. Gilles BLAS.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

#### **21°) DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER DE GIVORS- PRESENTATION : M. BUONO**

Par courrier en date du 2 avril 2008, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Rhône-Alpes (ARHRA), dépendant de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône, a demandé à la Mairie de CHASSE-SUR-RHONE la désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Givors. En effet, conformément à l'article R 6143-11 du Code de la Santé Publique, les deux communes de la région, autre que la commune de rattachement des établissements publics de santé à caractères communaux dont les résidents sont les plus nombreux à fréquenter l'établissement, ont vocation à être représentées au sein des conseils d'administration de ces instances hospitalières. La désignation de ces deux communes s'effectue en fonction du nombre de leurs résidents entrés au sein de ses hôpitaux au cours des trois années précédant les élections municipales. Les données d'activités montrent que ce sont les habitants de Grigny et de Chasse qui ont été les plus nombreux à fréquenter le Centre Hospitalier de Givors.

Compte tenu de ses capacités, il est proposé la nomination de Mme Nicole FABRE, Adjointe, pour représenter la commune de CHASSE-SUR-RHONE au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Givors.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

#### **22°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'A.D.P.A.H. (ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE AUX PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES) – PRESENTATION : M. BUONO**

Par courrier en date du 7 avril 2008, l'ADPAH a sollicité la commune pour la désignation par le Conseil Municipal d'un représentant au sein de son conseil d'administration. Il est rappelé que l'ADPAH, notamment sur la commune de CHASSE-SUR-RHONE, s'occupe du service d'aides ménagères aux personnes âgées et handicapées. Ce service concerne de nombreuses personnes âgées ou handicapées et emploie de nombreuses personnes domiciliées sur la commune.

Il est proposé la désignation de M. Gilles SURLES, Conseiller Municipal délégué aux Affaires Sociales, pour représenter la commune au sein de cette association.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**23°) PERSONNEL COMMUNAL – TRANSFORMATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE EN POSTE D'AGENT DE MAITRISE – PRESENTATION : Mme SIGONNEY**

Par courrier en date du 6 mai 2008, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère a informé le Maire que, dans le cadre de la promotion interne 2008, et suite à la réunion du 15 avril 2008 de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, M. Jean-Paul DUBRESSON, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et responsable du service voirie de la commune, avait été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne. Il est donc proposé à l'assemblée de prendre acte de cette promotion et d'approuver la création et la suppression de poste correspondant.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**24°) QUESTIONS DIVERSES**

**- Admission en non-valeur – Présentation : M. RIOULT**

Par courrier en date du 24 avril 2008, la Trésorerie de Vienne a sollicité la commune pour l'admission en non-valeur de 3 créances pour un coût global de 21,86 €. Ces trois créances représentent le non-encaissement de participation de parents au fonctionnement de la Halte-Garderie. Ces personnes sont maintenant domiciliées à l'extérieur de la commune et leur adresse effective n'a pas pu être retrouvée à la suite d'un changement de domicile.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver cette admission en non-valeur par une délibération correspondante, du fait du faible montant de la créance.

A la suite de cette présentation, aucune question n'ayant été posée ni aucune remarque formulée, la délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

**25°) CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS**

**Samedi 31 mai, à 15 h** : Inauguration du terrain d'honneur "Claude CHAPUT" au stade municipal

**Dimanche 1er juin, toute la journée** : Vide-Grenier du Rugby-club – place des Ecoles

**Mardi 3 juin à 11 h** : Visite de chantier de la Station d'Epuration

**Mercredi 4 juin à 8 h** : Petit déjeuner avec les entreprises au Restaurant scolaire

**Vendredi 6 juin à 18 h 30** : Assemblée Générale du Basket, au Gymnase

**Samedi 7 juin, à 14 h** : - Gala de gymnastique, de la section Gymnastique de la M. J. C., au Gymnase  
**en soirée** - Tournoi nocturne du G.S. Foot, au stade

**Dimanche 8 juin** : - Championnat de badminton de la section badminton de la M. J. C., au gymnase  
- Tournoi débutants poussins-benjamins du G.S. Foot, au Stade

**Mercredi 11 juin, à 18 h** : Réunion, en Mairie, de la Commission sur le devenir du bâtiment du Château

**Jeudi 12 juin à 18 h 30** : "Chasse à l'œil" – Visite du chantier en présence de Georges ROUSSE, artiste plasticien, et de 7 adolescents. Rendez-vous devant la Mairie.

**Vendredi 13 juin, à 20 h 30** : au gymnase, gala de danse de la M. J. C.

**Samedi 14 juin (journée)** : Critérium de joutes organisé par la Société de Sauvetage, au Bassin nautique

**Samedi 14 juin (après-midi)** : Concours de boules des élus, au stade municipal, organisé par la Mairie et la C.A.P.V.

**Dimanche 15 juin (journée)** : Challenge et Vide-Grenier organisé par la Société de Sauvetage, au Bassin nautique

**Mardi 17 juin (journée)** : Contes musicaux organisés par l'Ecole Elémentaire, salle Jean Marion

**Vendredi 20 juin (soirée)** : Kermesse du Sou des Ecoles, à l'Ecole Elémentaire "Pierre BOUCHARD"

**Samedi 21 juin** : - à 8 h 45 : Journée départementale de la Résistance, au monument de la Gare  
- en soirée : Fête de la Musique, organisée par Croq'la Vie, cour du bâtiment du Château

**Dimanche 22 juin : journée** : Tournoi du G.S. Foot au Stade municipal

**Mardi 24 juin à 15 h** : Conseil des Anciens en Mairie

**à 20 h 30** : concert de fin d'année de l'Ecole de Musique, salle Jean MARION

**Mercredi 25 juin, à partir de 17 h 30** : Rencontre Elus – Personnel municipal, à la Maison du Citoyen

**Mercredi 25 juin, à partir de 17 h** : Fête de l'été, organisée par le Centre Social, dans le parc du Château

**Samedi 28 juin (journée)** : Fête du Foot, au stade municipal

**Mardi 1er juillet à 18 h** : Cérémonie pour le départ à la retraite de Mme BOREL, directrice de l'Ecole Elémentaire

**Mercredi 2 juillet à 19 h** : Assemblée Générale du Centre Social sur place

**Vendredi 4 juillet (journée et soirée)** : Fête de l'été, organisée par le Centre Social, sur les hauteurs

**Dimanche 6 juillet (journée)** : Fête champêtre de la Communauté arménienne, au Château

**Mardi 8 juillet (à partir de 22 h)** : Ciné-Eté, 1<sup>ère</sup> séance : RATATOUILLE – Cour du bâtiment du Château (repli salle Jean MARION)

**Lundi 14 juillet** : - à 11 h : cérémonie commémorative - RDV devant le restaurant scolaire  
- apéritif et repas au Bassin nautique (s'inscrire auprès des Sauveteurs)  
- après-midi joutes au Bassin nautique  
- soirée-animation, stade municipal + feu d'artifice vers 23 h

**Vendredi 18 juillet (journée et soirée)** : Fête de l'Eté, aux Barbières, organisée par le Centre Social.

### **26°) TOUR DE TABLES DES ELUS**

Interviennent à cette occasion Mme CINO ; M. SANFILIPPO auquel répondent MM. BUONO, RIOULT, et GUDET ; et Mme CARBAIN.

Puis, l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée par M. RIOULT, vers 20 h.

